



ONAPS

Observatoire national de l'activité
physique et de la sédentarité

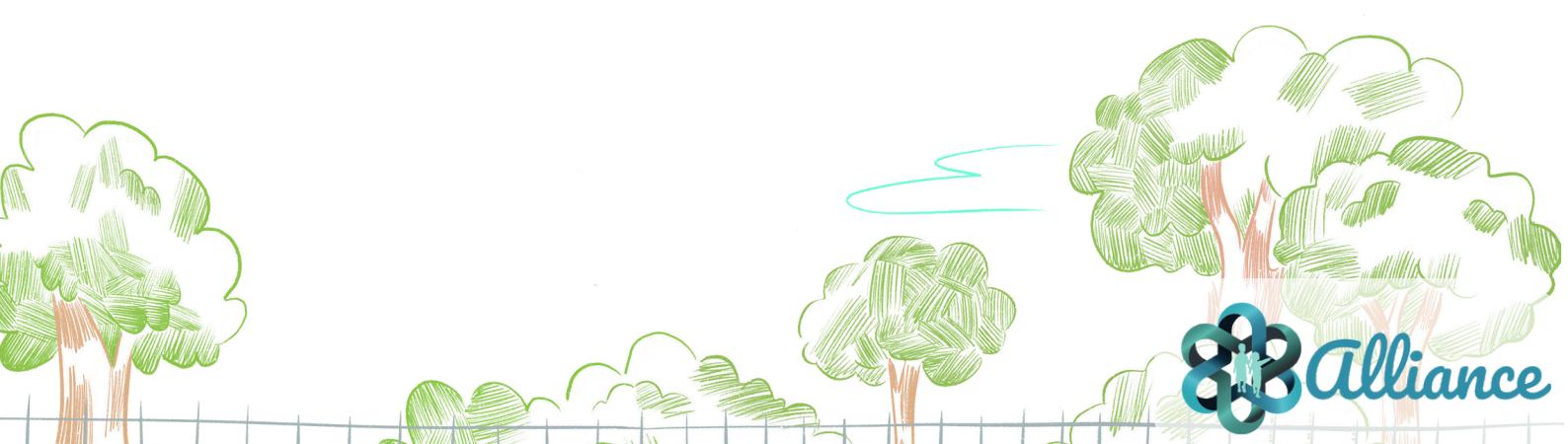


MOBILITÉS ACTIVES SCOLAIRES

—

PÉDIBUS ET VÉLOBUS

FICHE ACTION



Alliance

CONCEPT

Le pédibus et le vélobus sont des modes de ramassage scolaire qui permettent une mobilité scolaire active, à l'inverse des transports motorisés qui induisent une mobilité scolaire passive. Il s'agit de permettre aux enfants de réaliser leurs trajets domicile - établissement scolaire à pied ou à vélo en toute sécurité, en étant encadrés par des adultes volontaires. Ainsi, le pédibus vise à réaliser ces déplacements en marchant, tandis que le vélobus implique de se déplacer à vélo. Le vélobus convient donc plus aux collégiens et aux élèves d'école élémentaire capables d'effectuer des trajets à vélo.

OBJECTIFS

Les modes de ramassage scolaire actifs répondent notamment à des enjeux de santé, de bien-être et liés à l'environnement à travers différents objectifs :

- Augmenter le niveau d'activité physique des enfants grâce à des déplacements actifs réguliers ;
- Sensibiliser les enfants, familles et équipes pédagogiques aux bienfaits des transports actifs sur la santé ;
- Favoriser des habitudes de vie actives pérennes ;
- Favoriser la socialisation des enfants ;
- Favoriser la convivialité entre les parents d'élèves ;
- Favoriser la concentration des élèves en classe ;
- Favoriser le développement de l'autonomie et de la responsabilisation des enfants ;
- Réduire la circulation de véhicules motorisés aux abords des écoles ;
- Contribuer à la protection de l'environnement grâce à des déplacements plus verts.



ÉTAPES POUR LA MISE EN PLACE ET MOYENS NÉCESSAIRES

1

IDENTIFIER UN GROUPE “SUPPORT”

S'appuyer sur un groupe constitué autour de la communauté éducative, par exemple le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté, le comité de pilotage d'une démarche de type « école promotrice de santé », une association de parents d'élèves, etc.

2

CONSTITUER UN GROUPE DE TRAVAIL

Ce groupe devra regrouper les différents acteurs concernés, notamment les services municipaux, les parents d'élèves, l'équipe pédagogique, les élèves, les associations de parents d'élèves.

3

ÉTABLIR UN DIAGNOSTIC SIMPLE

- Enquête par questionnaire auprès des parents afin d'interroger leurs habitudes de déplacements et celles de leurs enfants (mode de déplacements des enfants pour aller à l'école, accompagnement ou non par les parents, raisons du choix du mode de déplacement, attentes et craintes des parents, sensibilité vis-à-vis du projet, capacité de mobilisation / disponibilités éventuelles, possession de l'équipement pour des trajets à vélo...).
- Identifier la localisation et l'accessibilité des lieux d'habitation des enfants, afin de permettre une proposition de tracés d'itinéraires et de points de rendez-vous proches de leur domicile.
- Observations de terrains : comptage des véhicules stationnés aux abords de l'école, identification des zones éventuelles de parking, comptage des possibilités de stationnement pour les vélos et des vélos présents.

4

ÉLABORATION DES TRAJETS

Élaborer des itinéraires sur la base de ce diagnostic, en tenant compte de la localisation des familles intéressées, de la mobilisation des parents accompagnateurs et des contraintes de parcours (quartiers à desservir en priorité, points de rassemblement...). Identifier des points de rendez-vous et des horaires précis.



5

COMMUNIQUER

Informier les parents et les enfants sur le dispositif par différents moyens de communications (réunions d'information, affichage, etc.) et lever les freins éventuels (responsabilités, assurances, etc.).

6

ORGANISER LA CONTINUITÉ DU DISPOSITIF

Organiser le dispositif et son accompagnement :

- Élaborer un cadre juridique permettant de sécuriser les familles (responsabilités, assurances à souscrire) ;
- Rassembler le matériel nécessaire pour assurer la visibilité et la sécurité (gilets fluorescents pour les accompagnateurs, et pour les enfants si vélobus, casques...) ;
- Afficher les itinéraires des arrêts et des horaires de passage : la signalétique doit être de qualité pour être pérenne et ne pas gêner la circulation des personnes à mobilité réduite sur les trottoirs ;
- Construire un planning des accompagnateurs ;
- Former les accompagnateurs notamment sur les aspects liés à la sécurité ;
- Faire signer les chartes d'engagement par les parents et les enfants.

7

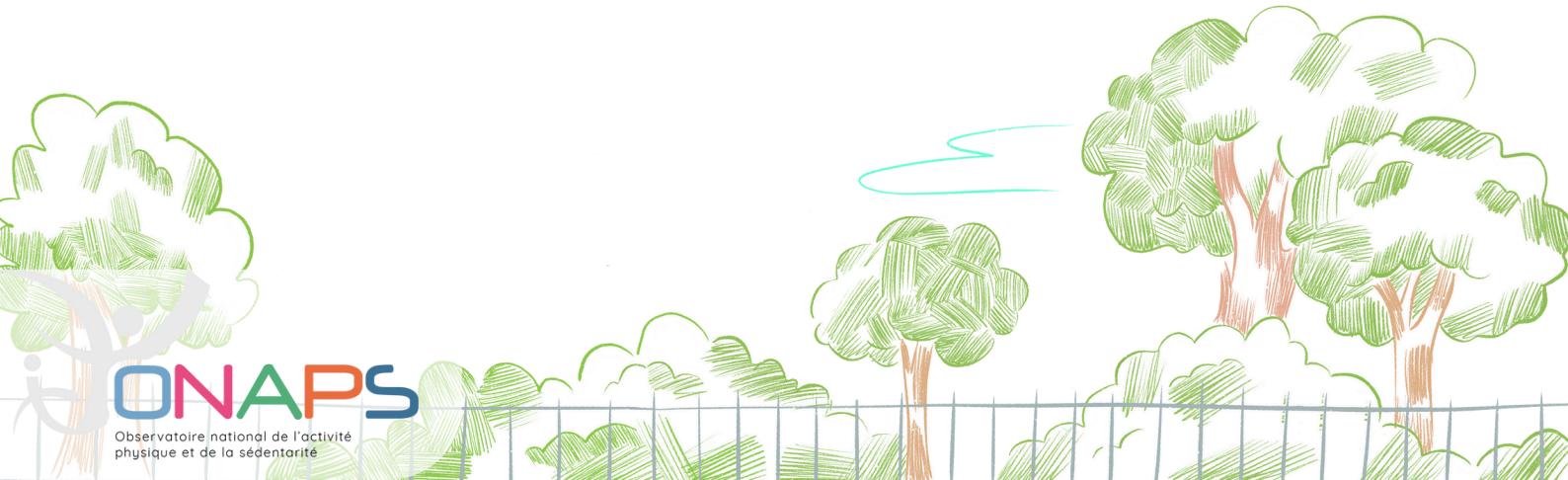
ÉVALUER

Tester le dispositif (points de départ, arrêts, traversées, temps de parcours...).

8

AMÉNAGER LE DISPOSITIF DANS LE TEMPS LONG

Pérenniser le dispositif (évaluation et ajustement du dispositif avec l'ensemble des acteurs, maintien de la lisibilité, sensibilisation des nouveaux parents, des élèves et de l'équipe pédagogique, recherche de nouveaux accompagnateurs volontaires...).



Pour assurer l'efficacité et la pérennité de la démarche, le soutien aux parents bénévoles par les élus et le personnel municipal est indispensable, avec différents niveaux d'implication :

- Élaboration et conduite du projet avec les équipes pédagogiques et les parents d'élèves et/ou leurs représentants s'il existe une association.
- Soutien financier ou logistique d'une initiative de l'école, de parents d'élèves et/ou de leurs représentants : aide à l'acquisition de matériel, communication, affichage des arrêts et des horaires de passage, aménagements spécifiques sur la voirie pour sécuriser les abords des écoles notamment.
- Appel à un prestataire pour coordonner le projet.

Variante possible :

Mettre en place un service de ramassage scolaire de type S'cool Bus, à l'aide d'un vélo collectif (Rosalie, cf Bonnes pratiques) à assistance électrique, permettant à des élèves d'aller à l'école et d'en revenir en pédalant. Le ramassage est organisé en différentes lignes reliant les lieux de résidence des enfants (cf. bonnes pratiques).

BUDGET

Les coûts de mise en place d'un pédibus varient de 100 à 500 euros par année de fonctionnement, et concernent surtout :

- La conception d'outils de communication (affiches, flyers pour communiquer sur l'action ; panneaux d'information concernant les lignes proposées, les arrêts, les horaires, la rotation des accompagnateurs et la liste des enfants inscrits ; chartes d'engagement pour les parents des élèves et les accompagnateurs) ;
- Mise à disposition de gilets rétroréfléchissants pour les accompagnateurs d'un pédibus et pour les enfants dans le cadre d'un vélobus (400 euros pour 50 gilets) ;
- L'assurance couvrant l'ensemble des membres.

Remarque : Si la démarche s'appuie sur une association membre d'un réseau (cf. Partenariats possibles), ces coûts peuvent être réduits car les outils de communication sont fournis, et l'assurance et le matériel nécessaires au lancement peuvent être pris en charge.

- Pour la mise en place d'un vélobus, il faut ajouter à ces coûts la construction et/ou la rénovation de places de stationnement vélo sécurisées dans les établissements scolaires (coût moyen de 120 euros par emplacement vélo pour les arceaux), et éventuellement la mise à disposition et l'entretien d'une flotte de vélos et de casques dans le cas où les enfants ne seraient pas équipés (coût d'investissement d'environ 5 000 euros pour une flotte de 10 vélos).
- Enfin, le coût annuel pour la prestation complète d'un service de ramassage scolaire de type S'cool Bus (incluant un salaire d'accompagnateur) se chiffre à 27 000 euros pour une ligne de 8 enfants, ce service étant susceptible de recevoir des subventions. L'achat d'une rosalie à assistance électrique est d'environ 8 000 euros.

Au-delà de la mise en place d'une telle démarche, le budget peut être plus conséquent pour la collectivité si le projet prend en compte la réalisation de nouveaux aménagements afin de sécuriser les voiries.



PARTENARIATS POSSIBLES

La démarche peut être orchestrée par une collectivité territoriale en impliquant plusieurs de ses services (enfance / jeunesse, mobilité, aménagement de l'espace public, activité physique...). Elle peut s'appuyer sur différents partenaires :

- Les services techniques de la collectivité, pour l'aménagement des trajets ;
- Le service communication de la collectivité et les écoles, pour la communication et l'affichage (présentation de la démarche à chaque rentrée scolaire et lors des nouvelles inscriptions) ;
- Les associations locales, pour la gestion et l'animation du pédibus / vélobus. La gestion par une association locale permet d'assurer la durabilité de la démarche et donne une bonne visibilité de la démarche aux habitants ;
- Les directions régionales de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), pour les conseils dans la mise en place de la démarche et la mise en réseaux ;
- Les associations sportives (Fédération Française de Cyclisme, de Cyclotourisme, Union Française des Œuvres laïques d'Education Physique, etc.), associations sportives scolaires (Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré, Union Nationale du Sport Scolaire, Union Générale Sportive de l'Enseignement Libre, etc.), Fédération française des Usagers de la Bicyclette, associations de prévention (Association Prévention Routière, Prévention Maïf, etc.), pour les liens avec d'autres programmes existants ;
- Les coordinations départementales de sécurité routière, pour les questions relatives à cette dernière ;
- Le programme « Savoir Rouler à Vélo », pour accompagner la mise en place d'un vélobus.

Dans le cadre de la Loi d'Orientation des Mobilités (Loi LOM) de 2019, différents appels à projet sortent régulièrement, dont certains intègrent des actions liées aux pédibus et vélobus.

<https://www.ecomobilite.org/-Appels-a-projets-Financements->



BONNES PRATIQUES

- Pédibus de Marolles-en-Brie – Association Le Nez au Vent : Le pedibus a été initié par des parents et des bénévoles de Marolles-en-Brie en 2009. L'association Le Nez au Vent a été créée pour formaliser la démarche. Trois lignes de pédibus sont en fonctionnement le matin vers les deux groupes scolaires de la commune. Un référent est nommé pour la gestion de chaque ligne (planning, contacts). Deux accompagnateurs assurent l'encadrement de chaque ligne : parent ou senior.

<https://www.lenezauvent94.org>

Contact : asso.lenezauvent@gmail.com

- Pédibus à Brest métropole océane - Association Brest à Pied et à Vélo

<https://www.bapav.org/pedibus-a-brest-metropole-2017/>

Contact : contact@bapav.org

- Vélobus de la ville de Wasquehal : Initié en 2011, le vélobus est composé de quatre lignes quotidiennes regroupant une trentaine d'élèves scolarisés en cycle 3 (CE2-CM2), desservant six établissements scolaires.

https://www.ecomobilite.org/IMG/pdf/fbp5_ecomobilite-scolaire_bus-cycliste_wasquehal.pdf

Contact : velobus@ville-wasquehal.fr

- Vélobus de la ville de Mâcon – Association Mâcon vélo en ville

<https://www.youtube.com/watch?v=HZsHFasAPfA> <http://maconvelo.fr/classe/velobus/>

- Pédibus de la ville de Rouen (11 lignes)

<https://rouen.fr/pedibus>

- Autres retours d'expériences et contacts dans la Métropole européenne de Lille

- Pédibus du Collège Albert Samain (Roubaix) :
https://www.ecomobilite.org/IMG/pdf/fbp10_ecomobilitescolaire_pedibus_college_samain_roubaix.pdf
- Pédibus des trois écoles (Helleennes) :
https://www.ecomobilite.org/IMG/pdf/fbp13ecole_jenner_helleennesv2.pdf
- Bus cycliste et le bus pédestre du groupe scolaire Bara Cabanis (Lille) :
https://www.ecomobilite.org/IMG/pdf/fbp1_ecomobilite-scolaire_bus-cycliste-pedestre_baracabanis.pdf

Pour aller plus loin :

- S'cool bus dans la communauté d'agglomération Seine-Eure : <https://www.semo-mobilite.com/services/scool-bus/>
- Rosalie Bus à Dunkerque : <https://www.ecomobilite.org/Le-Rosalibus-de-Dunkerque>



CRITÈRES D'ÉVALUATION

Différents critères peuvent être utilisés pour évaluer le dispositif pédibus / vélobus :

- Nombre de lignes de pédibus / vélobus mises en place, nombre d'arrêts ;
- Nombre d'enfants et d'accompagnateurs concernés ;
- Évolution du nombre de véhicules stationnés ou en dépose-minute aux abords de l'école (avant / après mise en place du dispositif) ;
- Bilan qualitatif considérant les points de vue des enfants et de leurs parents : questionnaire pour évaluer la pertinence des lignes, des itinéraires et des plannings, la connaissance du dispositif par les parents (communication).

RESSOURCES UTILES

- <https://pole-sante.creps-vichy.sports.gouv.fr/wp-content/uploads/2022/07/Paris2024-Livret-Bouger-Plus.pdf> ; p.27 et 68.
- Portail national de l'écomobilité scolaire : <https://mobiscol.org/>

Ce portail dédié à l'écomobilité scolaire, coanimé par le Club des Villes et Territoires Cyclables et Vivacités Ile-de-France, permet d'accéder à des ressources méthodologiques et pédagogiques, d'identifier des acteurs impliqués dans ces démarches, de consulter des expériences et expérimentations inspirantes.

- Réseau Mille-Pattes :

Le Réseau Mille-Pattes, initialement une association fédérant des parents d'élèves pour promouvoir l'écomobilité scolaire, a fusionné avec le Centre Ressource d'Écologie Pédagogique d'Aquitaine (CREPAQ). Il fournit notamment une boîte à outils avec un guide méthodologique de mise en place de pédibus et vélobus, des outils d'animation, de communication, d'administration, juridique, et un kit pédagogique.

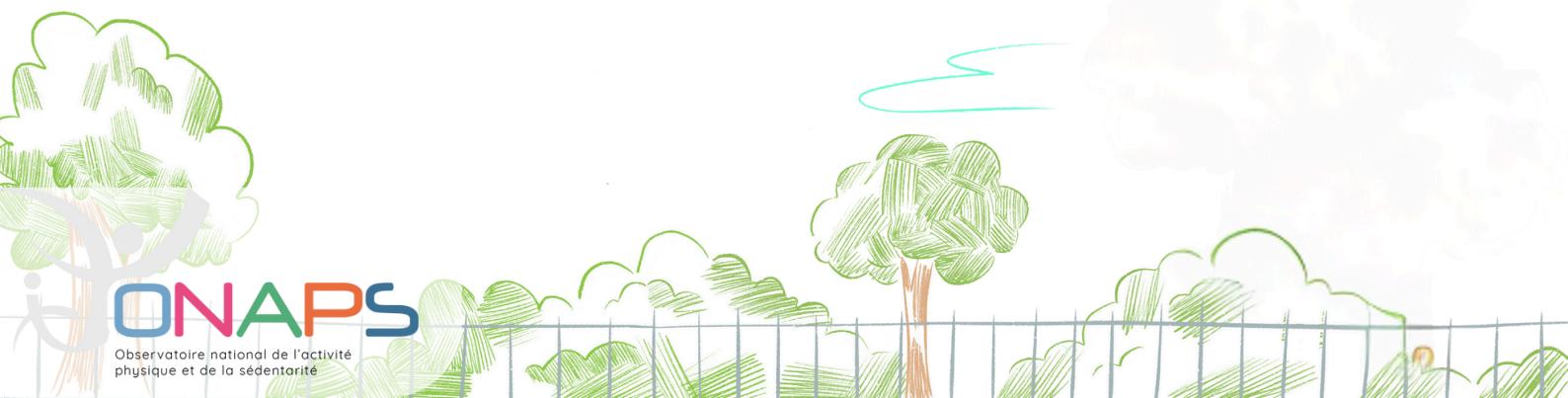
Leur boîte à outils :

https://www.ecomobilite.org/FTP/boiteOutilsPDES/Guide_mthodologique_Rseau_Mille_Pattes.pdf

- Centre d'Action Régionale pour le Développement de l'Education Relative à l'Environnement (CARDERE) :

« À Petits Pas..., à l'école on y va ! » : programme et outils pédagogiques pour aider à la mise en place d'un pédibus.

<https://www.anbdd.fr/publication/a-petits-pas-a-lecole-on-y-va-un-outil-de-sensibilisation-pour-perenniser-les-pedibus/>



- Centre ressource en écomobilité (CREM), Hauts-de-France : <http://www.ecomobilite.org/>

Co-animé par les associations Droit au vélo-ADAV et En Savoir Plus, le centre ressource accompagne des territoires engagés dans des démarches visant à promouvoir la mobilité durable, et comprend un axe sur l'inscription d'action de mise en place de pédibus et de vélobus.

- Boîte à outils des projets vélobus-pédibus réalisée en partenariat avec la direction régionale de l'ADEME des Pays de la Loire : <https://www.ecomobilite.org/La-boite-a-outils-Pedibus-Velobus>
- Boîte à outils pédibus et réseau dans le Grand Lyon : <https://mobilites.grandlyon.com/infos-deplacements/marche/pedibus>

À l'étranger :

- ATE Pedibus en Suisse : <https://pedibus.ch/fr/>
- Belgique : <https://www.provelo.org> + https://provelo.cdn.prismic.io/provelo%2F35101d71-d98d-4725-9b95-fdd0722d5991_guide_velobus.pdf



RÉGION ACADEMIQUE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



MILDECA
Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Université Claude Bernard

